PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

Ariège
Aveyron
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne

146

Février 2017

Appel à projets
Architecte par delà les limites
De la taille des projets…
Veille marchés publics
Villa Hedonia, 55 logements ZAC Vidailhan, Balma (31)
Adhésion 2017

2,00 euros

ÉDITORIAL

Philippe Gonçalvès
Président de l'Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées

PLAN LIBRE le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées
Édition Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
05 61 53 19 89 - contact@maisonarchitecture-mp.org

Dépôt légal à parution **N° ISSN** 1638 4776
Directeur de la publication Jean Larnaudie
Rédacteur en chef Mathieu Le Ny
Comité de rédaction Gaël Angaud, Matthieu Belcour, Guillaume Beinat, Laurent Didier, Barthélémy Dumons, Philippe Gonçalves, Maxim Julian, Jocelyn Lermé, Philippe Moreau, Sylvie Panissard, Rémi Papillault, Gérard Ringon, Didier Sabarros, Gérard Tiné, Pierre-Édouard Verret
Coordination Anissa Mérot
Informations Cahiers de l'Ordre Martine Aires
Ont participé à ce numéro Joseph Almudever, Hellen Belou et Quentin Deloire, Pierre Beaucamp, Philippe Gonçalvès, Véronique Joffre, Pierre-Edouard Verret.
Impression Rotogaronne

Pour écrire dans Plan Libre contactez le bureau de rédaction à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées. La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Plan Libre est édité tous les mois à l'initiative de la Maison de l'Architecture avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication / DRAC Occitanie - Pyrénées Méditerranée de la région Occitanie - Pyrénées Méditerranée, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de Toulouse Métropole et de son Club des partenaires : Chaux et Enduits de Saint-Astier ConstruirAcier, Feilo Sylvania, Prodware, Technal et VM Zinc.

Rester en mouvement …

Pour ce 1er numéro de l'année 2017, j'ai le plaisir à travers cet édito de vous adresser les vœux de l'institution pour cette nouvelle année.

La loi LCAP

Comme vous avez pu le voir au travers des nombreuses communications de presse, cette année célèbre les 40 ans de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Au-delà des multiples actions culturelles qui vont rythmer cette année, il me paraît essentiel d'aborder cet anniversaire dans une dynamique de changement et non avec nostalgie.
Cette nouvelle loi permet enfin aux architectes de s'inscrire dans le mouvement social et culturel de notre nation, elle recharge les batteries pour que nous entamions une marche en avant positive. C'est en étant en mouvement que l'architecture se fera désirer de tous, avec des architectes qui doivent revendiquer leurs complexités d'artistes, de poètes, de rêveurs, de constructeurs, de techniciens voire de fous, c'est tout cela qui nous rend imprévisibles, détestables tout en étant jalousés et enviés à la fois. Je vous invite donc toutes et tous à prendre connaissance de cette loi LCAP et vous propose de mettre en avant quelques avancées importantes en faveur de l'architecture et des architectes :

— Le seuil dérogatoire maximum de recours à l'architecte est désormais fixé à 150m² de surface de plancher.
— Intégration des architectes dans le processus d'aménagement du territoire avec le recours obligatoire aux architectes dans les « équipes pluridisciplinaires » pour les permis d'aménager dès le seuil de 2 500 m² de terrain à aménager.
— La loi se place en faveur de l'innovation et de l'expérimentation notamment concernant le permis de faire. La « liberté de création » devient une liberté publique, au même titre que la liberté d'expression ou la liberté de la presse.

3 points qui vont dans le bon sens et attestent d'une réelle volonté de l'État d'évoluer dans la pratique et l'expérimentation du métier. Une prise de conscience des besoins des architectes qui semble mettre tout le monde d'accord et n'augure que du bon.
Même si c'est l'avenir qui nous dira l'impact qu'aura cette loi sur l'architecture et le patrimoine en France, on doit retenir qu'il y a eu prise de conscience et création de débats parlementaires, ce qui est bien plus stimulant que de rester en retrait dans l'ombre à se plaindre de nos conditions. Aller de l'avant avec l'idée d'une liberté de création sans pour autant en oublier le passé. On espère un mariage heureux de cette envie d'innover et d'expérimenter avec l'architecture, le patrimoine d'aujourd'hui et de demain.
Nos territoires doivent tendre vers cela et ne pas avoir à choisir entre l'un et l'autre, ni à les sectoriser, car c'est la fusion des deux qui fait la force d'un territoire.

Les élections ordinales 2017

Je profite aussi de l'occasion pour vous informer de la nouvelle organisation ordinale en vue de la création d'un ordre unique pour la nouvelle région Occitanie. Notre institution étant rattachée aux régions administratives, nous avons l'obligation de fusionner avec le Conseil Régional de l'Ordre de Languedoc-Roussillon au plus tard le 01 janvier 2018. C'est un chantier important pour l'institution qui peut avoir des impacts importants pour les 2800 architectes de cette grande région.
Après deux ans de travail intense avec le conseil de LR, nous déplorons malheureusement une situation de blocage sur des points non négociables comme le maintien des salariés des deux CROA pour continuer à assurer le service de proximité nécessaire. Nous sommes aujourd'hui disposés à reprendre le dialogue avec le CROA LR pour trouver un terrain d'entente et projeter le futur Conseil Occitanie.
Enfin, pour celles et ceux qui souhaiteraient donner un peu de leur énergie et de leur temps pour la profession, nous leur proposons de venir nous rejoindre pour échanger, débattre et préparer les futures élections. Il me reste à vous souhaiter à toutes et tous, au nom des 18 conseillers, des 4 permanentes et du comité de Plan libre, une année de bonheur et une excellente lecture de ce numéro toujours aussi riche.

Confraternellement

ArchiTakeTour #06

Après 17000 km nous voilà de retour en France. Nous aurons passé le dernier mois à explorer l'Europe d'Est en Ouest. Le travail sur le terrain fut plus compliqué car les habitants que nous avons rencontrés étaient plus méfiants. Il a aussi été plus difficile de trouver des maisons intéressantes à cause du développement architectural européen. Nous sommes rentrés pour les fêtes après un mois de vie dans le van que nous avons acheté en Roumanie.
Encore de belles rencontres, de paysages et d'architectures inoubliables.

web: www.architaketour.com
facebook: www.facebook.com/ArchiTakeTour
hello asso: ArchiTakeTour

ACTIVITÉS

APPEL À PROJETS
EXPOSITION ZOOM SUR LES PETITS PROJETS 2017

Les Maisons de l'Architecture Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon s'associent pour lancer la cinquième édition de l'exposition Zoom sur les petits projets.

L'objectif de cette nouvelle production est de mettre en lumière des réalisations inconnues mais remarquables sur le territoire de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. Si vous souhaitez soumettre certaines de vos réalisations susceptibles de faire partie de la sélection qui sera opérée, merci de nous faire parvenir par mail ou sur CD-ROM avant le **lundi 20 mars 2017 à 12h** les projets dont les critères sont les suivants :

- construits sur le territoire d'Occitanie
- livrés entre janvier 2015 et février 2017
- dont la surface n'excède pas 300 m²

La composition du dossier de candidature se trouve sur le site **www.maisonarchitecture-mp.org**

+ d'infos au 05 61 53 19 89

APPEL À PROJETS NATIONAL
ARCHICONTEMPORAINE.ORG

Jusqu'au 12.03.2017
Le Réseau des maisons de l'Architecture lance le troisième Palmarès grand public archicontemporaine dont les résultats seront annoncés à Toulouse dans le cadre du Mois de l'Architecture en Occitanie.

Ce palmarès a pour objectif de sensibiliser le grand public à l'architecture contemporaine et de lui donner la parole en guidant son regard. Il s'agit du premier prix national d'architecture décerné par le grand public. L'enjeu est double : amener les « non-initiés » à découvrir des projets récents et à voter pour leurs projets préférés... mais aussi offrir visibilité et reconnaissance aux architectes. Répertoriées sur le site www.archicontemporaine.org, les réalisations illustrent les diverses facettes de la pratique professionnelle.

Architectes, vous avez jusqu'au 12 mars pour soumettre vos projets sur la base de données nationale et participer ainsi à ce nouveau Palmarès. 24 réalisations seront retenues par des professionnels issus d'horizons différents et complémentaires. Un vote par internet sera ensuite proposé au public.
Une exposition itinérante de ces 24 projets sera ensuite installée dans des lieux nationaux emblématiques de la culture architecturale.

+ d'infos au 05 61 53 19 89

CONFÉRENCE ENTREVUE #9
PASSELAC & ROQUES / AGNÈS JULLIAN

21.02.2017 à 19h à L'îlot 45 / Maison de l'Architecture

Le parcours de conception en architecture est un processus dirigé vers un résultat qui n'existe pas encore et qui doit être capable de répondre au mieux aux besoins qui en sont à l'origine. Contrairement à d'autres disciplines artistiques, la conception en architecture présente des caractéristiques spécifiques dédiées à la production d'un objet matériel à grande échelle.

Romain Passelac & François Roques
Architectes associés de Passelac & Roques Architectes.
Agence d'architecture, créée en 2004 et travaillant sur l'ensemble du territoire de la nouvelle grande région.
Agnès Jullian
Présidente de Technilum, concepteur et fabricant de mobilier urbain d'éclairage. Fondatrice de Lézigno, lieu d'innovation et association culturelle dont la programmation exigeante répond aux interrogations sur le devenir de la ville contemporaine, à travers la lumière et ses interférences sur l'architecture, l'art, le design et le paysage.
Romain Passelac & François Roques collaborent avec Agnès Jullian dans le cadre de l'extension de l'unité de production de l'entreprise Technilum.

L'ÎLOT 45
MAISON DE L'ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES

45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
05 61 53 19 89 - contact@ maisonarchitecture-mp.org
www.maisonarchitecture-mp.org - facebook/MAISONMP - twitter/MAISONMP
> entrée libre du lundi au vendredi 9h30 - 12h30 / 14h00 - 17h30

MAISON DE L'ARCHITECTURE **Midi-Pyrénées**

AGENDA

APPEL À CANDIDATURES
RÉSIDENCES D'ARCHITECTES / DUCLAIR 2017

Remise des candidatures 05.03.2017

Le projet de résidence d'architecte porté par la Maison de l'architecture de Normandie – le Forum (MaN) est un temps d'immersion, de réflexion et de création proposé aux professionnels de l'architecture, de l'aménagement du territoire et de la culture, sur un territoire donné. Elle est ouverte à des binômes dont l'architecte est le mandataire.
La résidence d'architecte est pensée comme une façon novatrice de sensibiliser à l'architecture. Elle s'inscrit dans une démarche à la fois pédagogique et culturelle et repose sur le lien fort entre l'équipe résidente et la population locale. Elle a pour vocation de contribuer à ouvrir le regard des habitants et des acteurs locaux sur les problématiques contemporaines liées à l'identité des villes et des territoires, susciter des questionnements et le débat sur la production architecturale, les usages et modes de vie, les liens entre habitat et l'environnement local, qu'il soit urbain, naturel ou agricole. Par ailleurs, il est à préciser que la résidence d'architecte n'a pas vocation à aboutir à un travail de conception d'un projet architectural ou urbain. Il est cependant associé à un temps de réflexion et d'expérimentation.

Modalités sur le site internet : www.man-leforum.fr
Contact / Renseignements
Maison de l'architecture de Normandie – le Forum (MaN)
Anne Le Bellego — 02 35 71 85 45

ÉVÈNEMENT LES RENCONTRES RÉGIONALES DE L'INGÉNIERIE 2017

Les 1er et 02.03.2017 au Centre de Congrès Diagora (Labège)
Ingénierie : source d'innovation

L'AIMP, Association Ingénierie Midi-Pyrénées et le CINOV Midi-Pyrénées, Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique, organisent pour la 9e année consécutive, les Rencontres Régionales de l'Ingénierie, rendez-vous professionnel des acteurs du bâtiment et des travaux publics, qui sont réservées aux bureaux d'études, ingénieurs, architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage publics et privés, entreprises, industriels, étudiants… Elles sont un lieu d'échanges et de confrontations de point de vue où l'individu reprend la parole pour dialoguer autour de conférences et tables-rondes sur des thèmes et problématiques d'actualité.

4e Prix Régional de l'Ingénierie
Il s'adresse aux industriels partenaires de la manifestation, aux bureaux d'études d'ingénierie et étudiants, dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.
Il récompense les projets, produits, méthodes innovantes, intégrant les trois composantes du développement durable : environnementale, sociale et économique.

Remise des prix : jeudi 2 mars à 15h00

+ d'infos : contact@agence-apropos.com — Tél : 05 62 26 62 42

EXPOSITION SALOMÉ III

Jusqu'au 14.05.2017
au centre d'Art La cuisine à Nègrepelisse (82)

C'est un projet singulier mêlant architecture, dessin, mobilier, rite païen et fiction que nous propose Lou-Andréa Lassalle pour le centre d'art et de design *La cuisine*. Les choses commencent souvent dans le monde parallèle qu'élabore minutieusement la jeune artiste. Elle lie un territoire et tout ce qui le compose - son histoire, son architecture, ses légendes - avec des personnages symboliques et leurs fantômes qui viennent l'investir le temps d'une exposition ou d'une performance. Une relecture personnelle, à la croisée du réel et de l'imaginaire.

+ d'infos www.la-cuisine.fr

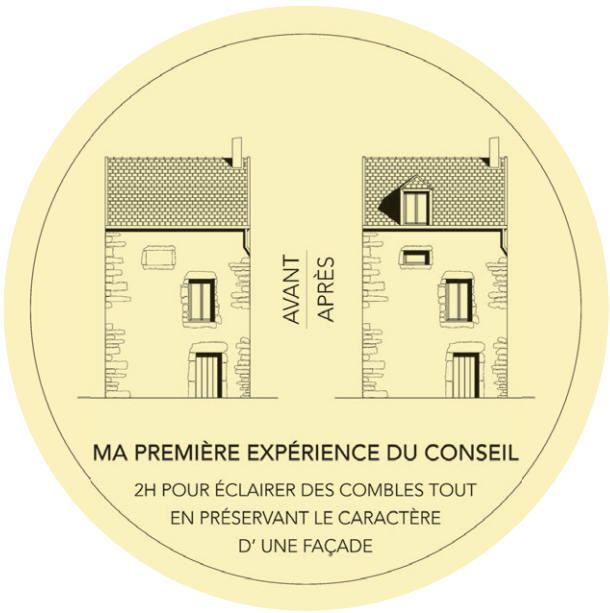

Architecte par delà les limites,
du « devoir de conseil » aux pouvoirs du « conseil »

« La vocation de l'architecte est de participer à tout ce qui concerne l'acte de bâtir et l'aménagement de l'espace ... »[1].

Cette vocation ne relève en aucun cas du droit mais du devoir. Étant notre responsabilité et puisque nous en avons prêté le serment, nous devons nous donner les moyens d'assumer cette charge. Elle témoigne également de nos compétences dont il nous faut convaincre, aujourd'hui, la population. Les agences d'architecture souffrent de la baisse de la commande publique et privée, d'un manque de légitimation et de confiance, de la diminution des honoraires, de leur absence dans certains secteurs du bâtiment.

En même temps, j'ai pu observer des architectes refuser, chaque semaine, des missions auprès de particuliers. Même si ces refus peuvent s'expliquer par une ambition d'accéder à des marchés plus « rentables » et plus « valorisants », ils sont difficilement supportables. Ces rejets signifient à la population que l'architecte ne peut rien pour eux ou ne juge pas leur projet assez important. Ils donnent une mauvaise image de nous. Ainsi les artisans et les constructeurs de maisons individuelles, qui acceptent plus volontiers de les accompagner dans leur démarche, apparaissent aux yeux des français comme étant plus à même d'apporter des solutions à leurs problèmes. Ces comportements sont d'autant plus difficilement acceptables que les architectes se plaignent souvent du manque de reconnaissance et du contexte économique difficile.

Voilà le paradoxe de notre profession. Elle a beau être d'intérêt public, nous sommes actuellement incapables de nous armer pour répondre à la vraie demande de la majorité de la population, un conseil de professionnel, une simple réponse à sa question, lui permettant de se rassurer dans son projet et de bien faire. Cependant, les architectes si désespérés de n'avoir accès qu'à un tiers des édifices réalisés et ne trouvant pas de solution pour y remédier, se focalisent sur la limite légale des cent soixante dix mètres carrés.

Le malaise est tel que nous préférerions forcer les gens à nous prendre plutôt que de les voir faire appel à nous par respect pour notre savoir-faire. Pourtant chacun sait que travailler avec une maîtrise d'ouvrage qui ne nous respecte pas, qui « aurait pu faire sans nous », en plus d'être éprouvant, produit de mauvais projets. Nous devrions donc plutôt chercher à les convaincre du rôle que nous avons à jouer dans leur démarche et tout faire pour remplir notre devoir de défense de l'intérêt commun en accompagnant un maximum de personnes dans leurs projets. Ni par le dumping sur nos honoraires, ni par l'acceptation des conditions de travail imposées par certains mais par l'obligation morale d'adaptation de nos structures, de nos méthodologies de travail et de notre offre de services.

La volonté de faire des économies d'énergie, de pérenniser son patrimoine et la démocratisation de l'aménagement d'intérieur et des techniques de construction, par les revues ou les émissions de télévision, ont eu l'intérêt de susciter l'envie chez les particuliers de réaliser des travaux.

De plus en plus souvent ils sont mis en œuvre par les gens eux-mêmes pour des raisons économiques et par effet de mode. Cependant ces mêmes médias n'enseignent pas ce qu'est l'architecture. Ce marché prend chaque jour de l'importance. De plus en plus de ménages sont propriétaires de leur logement, 56,3% de ces résidences ont plus de 40 ans et 25,6% plus de 65 ans[2].

En 2012, les architectes déclaraient à la MAF 56,6 milliards d'euros de travaux[3] tandis qu'en 2013 le marché du bricolage représentait 24,5 milliards d'euros[4]. Cumulés avec les 68,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires des artisans du bâtiment générés la même année par les travaux réalisés pour les particuliers, ce marché représente un véritable potentiel de développement pour les architectes[5].

Tous ces travaux, ces micros projets impactent et façonnent chaque jour les paysages urbains et ruraux, le confort de vie des gens et la qualité de la construction sans qu'aucun architecte n'intervienne ou n'y porte attention. Négliger l'importance de ces interventions pour notre environnement, c'est refuser de voir qu'elles ont plus d'influence que le tiers de constructions que nous suivons.

L'architecte doit s'adapter à ces nouvelles tendances en offrant de nouveaux services qui l'aideront à réduire la fracture culturelle entre lui et la population, qui compromet sa place au sein de la société. Pour y parvenir, la pédagogie est notre atout majeur. Elle représente la majorité du temps d'échange avec nos clients puisqu'elle seule permet au projet d'atteindre la qualité et la justesse requises tout en transmettant un minimum de culture commune aux maîtres d'ouvrage.

Cette pédagogie nécessite, certes, un engagement plus grand de l'État par la mise en place d'enseignements et d'investissements financiers, de l'ordre des architectes et des CAUE par la continuation de leurs actions mais elle dépend en premier lieu de l'architecte lui-même. Arrêtons de nous reposer sur les institutions pour défendre notre profession, c'est à nous praticiens, en premier lieu, de remplir cette mission.

Comment faire de nos agences des lieux de pédagogie ouverts à tous? J'ai la conviction que ce changement dans la pratique ne peut s'opérer que si nous dépassons le « devoir de conseil », obligation juridique qui nous promet pour une préconisation faite, ou non, à notre voisin, notre cousin ou notre maire, le procès, la sanction ou la garde à vue. Ceci afin d'éprouver les pouvoirs du véritable conseil.

Pouvoir au sens de « s'en donner les moyens » matériels, techniques et intellectuels mais aussi pouvoir au sens de « capacité particulière » qu'a le conseil de transmettre notre savoir. S'il peut s'exercer dans le cadre de nos missions habituelles, nous devons, dès à présent, comprendre que tous nos clients ne seront plus forcément des maîtres d'ouvrage au sens strict d'une personne pour laquelle des travaux sont exécutés. Ainsi de nouvelles missions dédiées spécifiquement au conseil devraient être mises en place dans nos agences.

Si les architectes détiennent les savoir-faire et l'expérience nécessaires, qui constituent un magnifique potentiel à mettre au service de la population. Ils restent pourtant très largement sous-exploité faute de proximité, d'écoute et d'outils adaptés. Pourtant, ce besoin d'accompagnement des maîtres d'ouvrage a déjà motivé un ensemble de démarches favorisant sa pratique.

La loi de 77 a fait évoluer le rôle des architectes au sein des organismes publics du contrôle au conseil. Elle a permis également la création des CAUE, qui le mettent en œuvre auprès de nombreuses personnes, particuliers ou collectivités. Certains architectes de formation et autres acteurs du projet s'installent en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage ou experts, d'autres travaillent pour des collectivités. Depuis quelques années, des architectes développent, au sein de leur structure, ces missions de conseil qui intéressent de nombreux clients et sont viables financièrement. Mais ces agences restent encore très marginales. Nos partenaires habituels tels que la MAF, l'ordre des architectes ou les bureaux d'études s'adaptent petit à petit à ces nouveaux services et se mettent en capacité de nous proposer les outils nécessaires. La mise en place de ces missions soulève de nombreuses questions. Quel type de structure créer ? Quel contrat faire signer au client ? Comment défendre ses droits d'auteur ? Comment s'assurer ? Comment se protéger ? Quels honoraires pratiquer ? Autant de questions auxquelles il nous faudra répondre pour nous permettre, demain, de pratiquer ce métier dans le respect des règles de l'art mais de la façon la plus juste.

L'architecte a, aujourd'hui, les moyens de proposer ces missions de conseil dans le cadre de son agence. Même si cela ne contribue pas à la faire fonctionner, il aura participé à la défense de l'architecture et de sa profession de manière active tout en ayant bénéficié d'un réel apprentissage de terrain. Nous pourrions même imaginer qu'il ne s'agisse plus de quelques architectes isolés, qui offrent ces services, mais d'un réseau à l'échelle régionale voire nationale sous forme d'association, intégrant l'ordre des architectes et les CAUE, pour favoriser l'échange de documents et d'expériences. Nous deviendrions alors, en plus d'être maître d'œuvre, les personnes désignés et recommandés pour accompagner les particuliers lorsqu'ils ne savent plus vers qui se tourner pour faire avancer leur projet. Cela représente un véritable espoir pour un jeune architecte tel que moi.

Le fondement de notre profession est d'être au service de la population. Mon ambition consiste à devenir un architecte qui joue pleinement ce rôle social, qui assume cette charge de défenseur de l'intérêt public ou plutôt de l'intérêt commun, par la pédagogie, par l'ouverture et par l'enseignement de l'architecture à travers l'acte de construire. Ce besoin de transmission est culturel, éducationnel, il est ancré en moi sous forme de valeurs et de convictions profondes contre lesquelles ma pratique ne saurait aller. Elles m'ont motivé à développer ce projet professionnel quitte à repousser les barrières que nous connaissons actuellement qu'elles soient juridiques, culturelles, réglementaires, normatives, conjoncturelles, sociales ou techniques, en somme, à devenir architecte par-delà les limites.

Pierre Beaucamp

1. Secrétariat général du gouvernement, mis à jour le 18 mai 2016. Code de déontologie des architectes version consolidée du 23 septembre 1992, disponible en ligne sur le portail Legifrance.gouv.fr. (consulté le 19 mars 2016)

2. FNAIM, 2014. Le Logement en France, réalisée par la cellule économique de la FNAIM. Disponible dans la catégorie 'communiqués de presse' de www.fnaim.fr : *La FNAIM vient de publier : « Le Logement en France », Edition 2015.*

3. Conseil national de l'ordre des architectes 2014. Archigraphie, chiffres et cartes de la profession d'architecte, réalisée par Paul PETRESCU, Damien PHILLIPOT de l'Ifop, Isabelle MOREAU, Damien LEGRAND, Chantal FOUQUET du CNOA sous la direction de François ROUANET, architecte, vice-président du CNOA. Disponible sur http://www.architectes.org.

4. Observatoire de la branche des magasins de bricolage, 2012. Panorama 2013, réalisée par Angélique HENAUX, Arnaud Frenay et Mahamadou Niakate de l'observatoire prospectif du commerce. Disponible sur http://www.fmbricolage.com/page?n=82

5. Confédération des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), 2016. Étude « Les chiffres clé 2016». Disponible sur www.issuu.com/deshaysmarion/

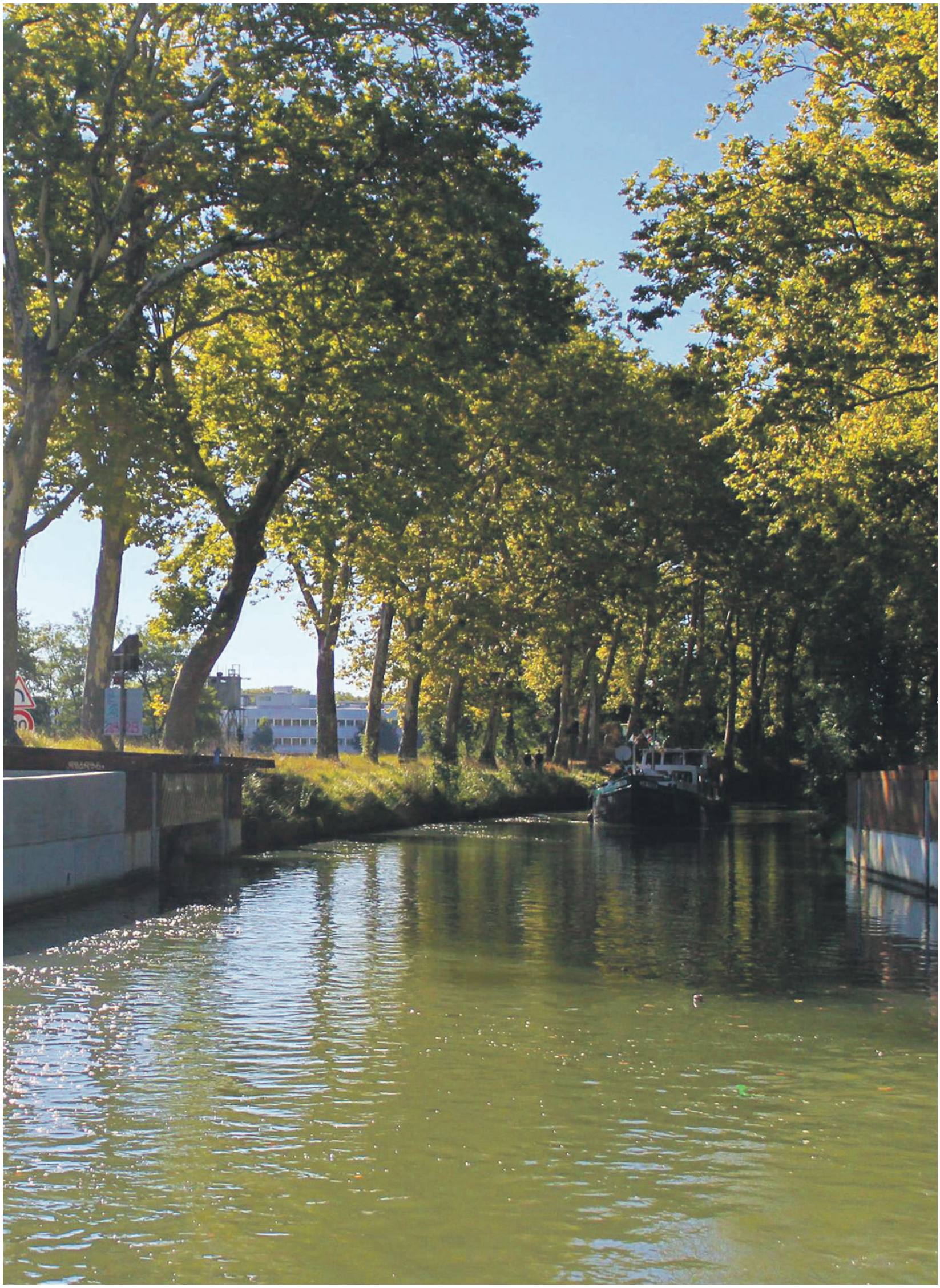

De la taille des projets...

En 2005, les Voies Navigables de France prennent contact avec l'Agence AFA pour l'étude d'une cabine technique qui doit être implantée sur le site de l'écluse Bayard à Toulouse. Les trois écluses toulousaines, Bayard, Minimes et Béarnais, sont à cette époque en cours d'automatisation : le poste de commande étant situé sur l'écluse du Béarnais (PC central). Il est nécessaire d'abriter les armoires techniques qui seront implantées sur chaque site.

Un peu d'histoire...

cabine de commande située face à la Gare Matabiau

LE CANAL DU MIDI, LE PLUS GRAND OUVRAGE DE GENIE CIVIL DU XVII[e] siècle...

Le Canal du Midi est construit par Pierre-Paul Riquet (baron de Bonrepos). Le chantier dure de 1666 à 1681. Il va employer jusqu'à 12000 ouvriers. P.P Riquet, percepteur de la Gabelle en Languedoc, propose un projet convaincant (il en a eu de nombreux) à Louis XIV. Riquet écrit à Colbert le 15 novembre 1662 :
« Monseigneur,
Je vous escrivis de Perpinian le XXVIII du mois dernier au subject de la ferme des gabelles du Rouissillhon et aujourd'huy je fais mesme chose de ce village, mais sur un subject bien esloigné de cette matière là. C'est sur celle du dessein d'un canal qui pourroit se faire dans cette province du Languedoc pour la communication des deux mers Océane et Méditerranée, vous vous estonnerés Monseigneur que j'entreprenne de vous parler d'une chose qu'apparemment je ne cognois pas et qu'un homme de gabelle se mesle de nivellage… »

En 1857, le canal latéral à la Garonne, en reliant Toulouse à Castets-en-Dorthe marque le complet achèvement entre l'Atlantique et la Méditerranée comme le souhaitait Pierre-Paul Riquet. Après un apogée au milieu du XIX[e] siècle, le Canal subira la concurrence d'abord du rail puis de la route. Dans les années 1970 / 1980, un projet de voie express urbaine sera même envisagé en couvrant le Canal du Midi dans sa traversée toulousaine ! Le 7 décembre 1996, le Canal est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il est considéré comme le plus grand ouvrage en génie civil du XVII[e] siècle :

« Le Comité a décidé d'inscrire le bien proposé sur la base des critères culturels et considérant que le site est de valeur universelle exceptionnelle en tant qu'une des réalisations les plus extraordinaires du génie civil de l'ère moderne. Il est représentatif de l'éclosion technologique qui a ouvert la voie à la Révolution industrielle et à la technologie contemporaine. En outre, il associe à l'innovation technologique un grand souci esthétique sur le plan architectural et sur le plan des paysages créés, approche que l'on retrouve rarement ailleurs. »
(Extrait site UNESCO)

Depuis plusieurs années, les platanes du Canal du Midi (plantés sous l'Empire) sont atteints par le chancre coloré. Une campagne d'abattages et de renouvellement est en cours.

cabine de commande

... petit projet

A/ LES ARMOIRES TECHNIQUES

Elles sont destinées à abriter les commandes automatisées des écluses. Le cahier des charges est simple : (extrait de la lettre de commande - MM. MARCQ et ORLOF)

Historique
Dans le cadre de la future automatisation des trois écluses toulousaines, VNF envisage la construction de locaux techniques. L'écluse Bayard sera la première implantation suite à la suppression de la cabine de commande qui laissera la passerelle libre.

Objectif de l'étude
La suppression de cette cabine nécessite la reconstruction d'un local technique qui sera destiné à recevoir les éléments techniques (armoire d'automatisme, baies optiques, élément de raccordement vidéo) qui piloteront le site en automatique. Ce bâtiment sera situé du côté gauche de l'écluse, la fibre optique permettant les transmissions de données, cheminant sur cette rive. Les équipements électriques qui figureront dans ce local seront intégrés dans deux armoires (2 portes par armoire) de 2 000 x 1 600 de prof. 400, ces armoires pouvant être au milieu du local. Le local comprendra un éclairage intérieur, un chauffage. La superficie de celui-ci pourra être de 6 à 8 m^2.
Après concertation de Mr Brunet, Architecte des Bâtiments de France, le local pourra être de forme cylindrique avec un revêtement métallique sur ses faces extérieures, le dessin final devant être défini.
L'objectif de la mission est donc :

- Définition de l'architecture du local technique et consultation de l'ABF,
- Établissement d'un DCE de consultation des entreprises pour la réalisation,
- Estimation du coût de réalisation des travaux.

Quelques réflexions
Notre intervention doit permettre de répondre à un cahier des charges très fonctionnel mais également s'inscrire dans un paysage urbain, historique et contemporain. L'apparition de cet équipement technique marque également un effacement progressif des manœuvres manuelles. C'est un « petit projet » dont la taille est inversement proportionnelle au contexte patrimonial du Canal... Il doit être visible mais rester modeste.

Quelques esquisses et recherches
La notion du local (6 à 8 m^2) va être progressivement abandonnée pour deux raisons. Les premières esquisses font apparaître un « ouvrage » de type Local Technique volumétriquement excessif au regard des fonctions à assurer : une étude de fonctionnement des armoires par le Maître d'Ouvrage (MM. Marcq et Orlof), de leur accessibilité, des gabarits, fera apparaître la notion de « capotage » au plus près des armoires. Une fois le gabarit défini, ainsi que l'accès aux portes des armoires, nous ajouterons une « casquette » dont l'objectif sera de protéger de la pluie le technicien qui interviendra sur celles-ci.

Nous présenterons plusieurs études qui, après discussion avec le Maître d'Ouvrage et l'ABF, aboutiront au modèle construit. Cette armoire destinée à être implantée sur d'autres sites sera revêtue de tôle en acier autopatinable (indaten) qui, au-delà de la référence maritime (le « corten » étant utilisé sur les plateformes pétrolières offshore) ne nécessite aucun entretien et dont la couleur changeante autour du brun « disparaît » dans le paysage des écluses.

Pour l'écluse de Bayard, nous avions proposé un habillage avec un verre lumineux sur lequel était reproduit le tracé du Canal du Midi. Ce ne sera pas retenu par l'ABF. La légère inclinaison de la cabine permet de régler simplement l'étanchéité de la couverture et fait un clin d'œil penché aux « marins d'eau douce » qui passent... Deux cabines seront construites : Bayard et Minimes. Mise au point technique et réalisation : Entreprise ARTEL. La mise au point s'est faite également en atelier sur l'ouvrage à l'échelle 1. Les détails de fixation des plaques sur l'ossature, la solidité, l'accès et l'ouverture des portes ont nécessité un travail collaboratif et passionnant entre l'entreprise, la Maîtrise d'Ouvrage et mon équipe.

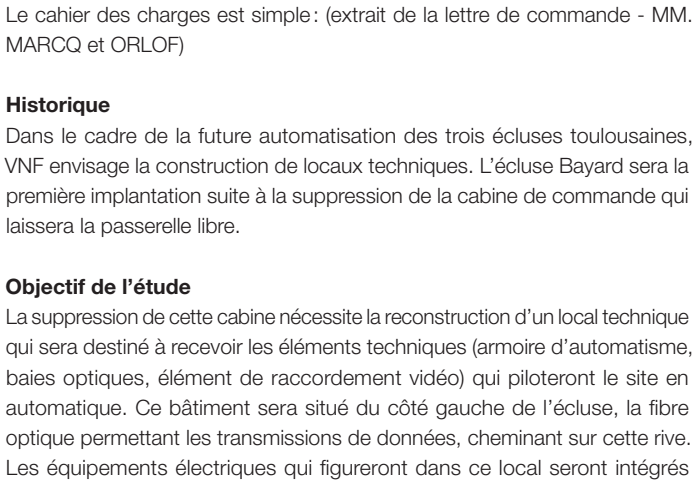

coupe

site avant construction

disparition dans la paysage de l'écluse

casquette protectrice

B/ PROJET PONT CANAL DES HERBETTES

Décembre 2007
Mr Jean Orlof prend contact avec l'Agence pour l'étude de définition et d'intégration du capotage d'éléments techniques, d'intégration, de signalisation au niveau de l'ouvrage d'art du Pont-Canal des Herbettes. Juliette Favaron a travaillé sur l'intégration paysagère et le dossier doit être appuyé par l'ABF.

Un peu d'histoire …
Pierre-Paul Riquet prévoit la construction de trois ponts-canaux pour permettre à la nouvelle voie navigable de franchir des cours d'eau. Le plus ancien, le pont-canal de REPUDRE dans l'Aude date de 1676. Lors de la construction de la 3e section du périphérique de Toulouse entre Jules Julien et le Palays au début des années 1980, la traversée du quartier de Rangueil se fera en tranchée pour limiter les nuisances sonores. Le pont-canal préfabriqué en usine par les établissements J. Richard Ducros à Alès et assemblé sur site, limitera l'interruption du trafic. Long de 74 m, le tablier pèse 400 tonnes à vide. Il peut supporter une charge de 2 700 tonnes (in Cultures Toulouse). Il est mis en service en 1984.

Objectif de l'ouvrage
Le capotage doit protéger les portes de garde (clapets) qui permettent de fermer le Canal à chaque extrémité du pont (aval et amont), lorsqu'il faut vider celui-ci pour assurer la maintenance de l'ouvrage (caisson métallique).

Quelques réflexions
Le capotage doit donc permettre de protéger les mécanismes des clapets, d'accéder à ceux-ci pour la maintenance et ne pas être un obstacle dangereux à la circulation, piétons et cycles, sur les deux rives.

Une première hypothèse apparaîtra rapidement en créant une plateforme sur laquelle seront positionnées des trappes de visite. Nous effectuerons un « pli » côté chemin qui, tout en permettant de visualiser l'obstacle, transforme celui-ci en banc. Cette solution ne sera pas développée car les dimensions des trappes pour l'accès aux machines entraînent un poids trop important de celles-ci pour être manipulées manuellement.
La solution de plateaux coulissants va alors apporter une réponse efficace et pérenne. Avec l'entreprise PERONA (serrurier et mécanicien à Seysses) qui s'associera avec CHRONOPLI (à Plaisance-du-Touch), ALLEZ et Cie (à Aucamville), GALVACIER (à Saint Sulpice) et les transports TRRS (à Portet-sur-Garonne), nous travaillerons très rapidement et efficacement dès le début des études et la solution définitive sera adoptée après de nombreux essais. Le banc sera remplacé par un « boudin » d'acier qui abritera les moteurs des plateaux coulissants tout en évitant des arêtes trop vives le long du chemin. Il m'arrive quelques fois de longer ces ouvrages et de constater avec plaisir qu'ils font désormais partie du paysage du Canal, naturellement.

À la demande de VNF, une étude sera demandée à l'agence pour concevoir une grille de protection de l'écluse de Bayard suites à quelques incidents sur ses abords. Cette étude (arrêtée) sera menée jusqu'à la réalisation d'un prototype échelle 1.

ACTIVITÉS DE L'ORDRE

VEILLE MARCHÉS PUBLICS

Interventions du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et réponses obtenues sur les opérations suivantes :

- **Mairie Les Pechs du Vers : restructuration de l'ensemble école-mairie à Saint-Cernin (46)**
  DIFFICULTÉS : *prime trop faible / critère prix prépondérant alors qu'une prestation intellectuelle est demandée / prestations à remettre « au minimum ».*
  RÉPONSE : *9 candidats ont répondu à la consultation. Le Conseil municipal s'est réuni le 21 octobre 2016 pour décider des 3 candidats admis à participer à l'étape 2.*
  Le calendrier prévu pour l'opération ne permet en aucun cas de retarder la phase de consultation. La nature de la prestation demandée n'est pas du niveau d'une esquisse et d'un diagnostic complets ; le montant de la prime a été adaptée en fonction de ces éléments. Un correctif a été adressé aux 3 candidats retenus concernant le terme « au minimum » posant effectivement problème. Pour ce qui concerne les critères de jugement des offres, la pondération a été affichée de façon transparente et équitable pour tous les candidats, comme le demandent expressément les textes relatifs aux marchés publics.
  En l'occurrence, le Conseil municipal a souhaité mettre en avant la qualité de la démarche de conception plutôt que son prix, puisque le prix de la prestation de maîtrise d'œuvre ne pèse que pour 40% de la note, laissant 60% à la qualité du projet.

- **Mairie de Saint-Etienne de Tulmont : aménagement et extension du bâtiment de la mairie avec mise aux normes accessibilité et rénovation énergétique (82)**
  DIFFICULTÉS : *des plans de PROJET établis par un architecte étaient joints au dossier de consultation.*
  RÉPONSE : *la remise du plan établi par un architecte peut porter à confusion mais le Maire de Saint-Etienne de Tulmont confirme que cette réalisation a été commandée par la collectivité, afin de lui permettre d'avoir une vision « éclairée » nécessaire à la constitution de l'Agenda d'Accessibilité de ses bâtiments communaux, notamment ici, pour le bâtiment de la Mairie. Les 11 candidats retenus ont procédé à une visite des locaux et ont reçu les mêmes explications quant à ce support destiné à les aider à conduire un projet et les renseigner quant à l'aménagement du site en matière d'accessibilité (Ad'Ap). De l'entretien avec les services de la Préfecture, il ressort que ce marché n'apparaît pas être entaché d'illégalité et est considéré comme conforme au Code des Marchés Publics.*
  En conclusion, l'appel d'offre tel qu'il est présenté n'appelle aucune observation, hormis que le candidat concerné doit être évincé. Telle est la suite donnée à cette consultation.

- **Mairie de Bagnères-de-Bigorre : réhabilitation de l'école Jules Ferry (65)**
  DIFFICULTÉS : *demande de vérification de l'estimation ce qui suppose que l'étude thermique et un APS soient réalisés / demande de planning mais aucune précision s'il s'agit d'un planning d'études ou de travaux / critères de jugement des offres peu cohérents.*
  RÉPONSE : *le dossier de consultation est remis avec un diagnostic énergétique. Celui-ci comprend les éléments chiffrés. Il est demandé aux candidats de vérifier la cohérence de ces éléments et d'indiquer si le programme est réalisable dans les délais impartis. En ce qui concerne les critères d'attribution « valeur technique, caractère fonctionnel, qualité », la Mairie souhaite que les candidats intègrent dans leur proposition des éléments qualitatifs (exemples de réalisations similaires, présence d'un cabinet d'architecte dans le groupement…) afin d'éviter des solutions purement techniques et de ne retenir que le moins disant.*

- **Mairie de Figeac : création d'une maison pluridisciplinaire (46)**
  DIFFICULTÉS : *mission découpée en tranche ferme et conditionnelle / pas d'indication dans l'avis d'appel public à la concurrence sur les critères d'attribution du marché.*
  RÉPONSE : *la Mairie de Figeac a procédé à la publication d'un avis rectificatif le 27 octobre 2016. Le marché ne comporte plus désormais de tranches. La date limite de remise des candidatures a été prolongée proportionnellement aux modifications apportées, soit jusqu'au 10 novembre 2016.*

- **Mairie de Bagnères-de-Luchon : réhabilitation d'un bâtiment des Thermes pour l'implantation d'une activité de Casino (31)**
  DIFFICULTÉS : *une prestation de diagnostic était mentionnée dans le CCTP alors qu'elle ne figurait ni dans le règlement de consultation, ni dans l'acte d'engagement / programme non abouti / contours de la mission de maîtrise d'œuvre pas clairement définis.*
  RÉPONSE : *la consultation prévoit les phases d'études de l'APS à l'ACT et les phases de suivi d'exécution de la phase VISA aux AOR en ajoutant une mission d'OPC, plus la réalisation des dossiers d'autorisation de travaux.*
  Il n'a pas été prévu de confier au futur maître d'œuvre la réalisation d'un diagnostic car celui-ci a été réalisé lors d'une étude précédente durant le premier semestre 2016. Le futur prestataire aura donc comme base de travail ce document, ainsi que l'ensemble des diagnostics techniques que ses services ont réalisés. Durant l'année, ont été réalisés les diagnostics amiante, plomb, structure. L'ensemble des déclarations de travaux obligatoires et les relevés topographiques nécessaires au bon déroulement de la phase APS ont été également réalisés.
  Le diagnostic existant sera pris en compte par le futur prestataire pour construire son projet tout en prenant en considération les modifications de programmation souhaitées par la collectivité afin de rentrer dans le budget qui pourra être alloué à la réhabilitation du patrimoine historique de la ville.
  La consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre est à présent terminée, une seule offre a été remise en réponse à l'appel d'offre. Une commission ad hoc s'est réunie le 17 novembre dernier et a fait le choix de retenir l'unique proposition. La problématique liée à l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre n'a pas soulevé d'interrogations des entreprises ayant retiré le DCE en cours de consultation, néanmoins, la mairie veillera en cours d'exécution de marché à ce que ce point, pouvant être source de difficultés, soit réglé.

CONSEIL DÉCENTRALISÉ DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

Le 18 janvier 2017, la séance du Conseil a été décentralisée à Ibos dans les Hautes-Pyrénées. En dehors des inscriptions, démissions, radiations, un point a été fait sur le contrôle des attestations d'assurance et les suspensions-radiations des architectes ou des sociétés d'architecture en défaut d'assurance. Ce fut aussi l'occasion d'échanger avec les consœurs et confrères du département sur la Loi LCAP, les élections ordinales, le rapprochement des CROA LR et MP, les Journées Nationales de l'Architecture, les Journées Portes Ouvertes des agences, … et de rappeler les diverses actions menées par le Conseil. Une quinzaine d'architectes étaient présents. Nous les remercions pour leur participation et la qualité des échanges que nous avons eus.

ACTUALITÉS

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Depuis le 1er janvier 2017, le Compte Personnel de Formation (CPF) sera doté, pour un salarié à temps plein, de :

- 24 heures par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures,
- puis 12 heures par année de travail, dans la limite d'un plafond total de 150 heures.

Ainsi, lorsqu'il atteint 150 heures, le compte n'est plus alimenté.

Pour les salariés à temps partiel, les droits sont proratisés.

Toutefois, pour les salariés dont le niveau de formation est inférieur au niveau V (Bep, Cap, Brevet), les droits de formation sont majorés et doublés, le compte sera donc alimenté de 48 heures, dans la limite de 400 heures, afin qu'ils puissent bénéficier de formations longues (article L 6323-11-1 du code du travail).

ON TOUCHE LE FOND

Qu'une Communauté de Communes, en l'occurrence celle du Tarn et Dadou, ne comprenne pas que demander au stade d'une consultation ouverte une « note méthodologique sur l'appréhension du projet, la prise en compte des aspects environnementaux et les options possibles pour un bâtiment bioclimatique avec prise en compte de l'exploitation – maintenance » constitue une remise de prestation devant être rémunérée, c'est agaçant. Surtout après trois courriers recommandés.

Mais le fait que le contrôle de légalité de la Préfecture du Tarn nous réponde que cette demande n'appelle pas « d'observations au titre du contrôle de légalité », nous laisse bouche bée… et s'inscrit ainsi dans cette rubrique « on touche le fond », avec tous nos regrets.

FORMATION

QUOI DE NEUF SUR L'ILOT FORMATION ?

ACCÉDER À LA COMMANDE DU PARTICULIER
(MAISON INDIVIDUELLE, RÉNOVATION, EXTENSION)

La commande du particulier est un marché en pleine expansion. Proche et disponible, une des missions de l'architecte est d'assister, de conseiller et de guider son client dans le processus de construction. Il l'accompagne à transformer ses idées en leur donnant vie dans la réalité. Or sur ce type de marché, l'architecte est de plus en plus confronté à des exigences et des attentes fortes du client qui parfois l'amène à gérer des situations de conflits. Au regard de ce contexte, les architectes ont intérêt à développer une approche commerciale et une relation de communication adaptée. Développer une approche spécifique de conception, d'identification et de formalisation des attentes de leur client leur permettra d'y répondre sereinement et de développer efficacement ce nouveau marché. C'est au regard de ce contexte que l'îlot formation a choisi de concevoir cette formation avec le concours d'un architecte expert sur ce marché en binôme avec un ingénieur expert.

PUBLIC CIBLE

Architectes souhaitant développer le marché du particulier

OBJECTIFS

- Repérer le marché privé du particulier et son potentiel
- Acquérir une démarche commerciale et valoriser sa spécificité
- Cerner les enjeux des relations interpersonnelles et adapter sa communication dans la relation client
- Valoriser sa méthodologie de conception
- Anticiper et adapter sa posture dans les situations de conflits

CONTENU

Les représentations de l'architecte

- Identifier l'image de l'architecte pour le public et le cadre de son activité
- Se différencier de la concurrence
- Repérer sa plus-value

Potentiel économique du marché et approche commerciale

- Identifier le marché privé du particulier et son potentiel économique : repérer les attentes, typologie des clients sur le secteur du marché privé, identification des besoins (motivations, attentes, exigences…)
- Organiser sa prospection : cibles, moyens et outils de prospection (techniques d'approche directe et indirecte : mailing, téléphone, e-mail, salons, conférences, webinars, recommandations, réseaux sociaux)
- Valoriser sa spécificité : accrocher l'intérêt du prospect, argumenter pour convaincre,conclure, suivi de prospection

La relation client

- Les enjeux d'une relation client de qualité en tant qu'architecte conseil
- Mesurer l'intérêt d'une relation de confiance avec ses clients, les règles de communication inter-personnelle, identifier sa manière de communiquer, adopter une communication verbale et non verbale adaptée, utiliser une pédagogie dans les messages et la transmission d'information, adapter son discours au client et au contexte, les techniques vocales : volume, intensité, articulation, rythme, intonation, débit, congruence, développer son sens de l'écoute active et d'empathie, reformuler un besoin, rassurer un client, véhiculer une image positive de son agence, négocier, traiter les objections et conclure.

Le déroulement du projet pendant la mission

- Le cadrage du projet et ses limites
- La relation client dans la durée
- Spécificité de conception : développer une spécificité de conception et de travail afin de la valoriser auprès de son client, dimensionner rapidement les coûts d'un projet afin d'anticiper les risques financiers, analyser la rentabilité d'un projet (temps de conception / suivi de chantier /budget client)

Les situations de conflit dans la relation client

- Prévenir des situations de conflits (contrat d'étude préliminaire, compte rendu de chantier…)
- Gérer les situations de conflits
- Faire face aux urgences et aux imprévus
- Analyser les sources d'insatisfaction des clients
- Adopter une posture et des solutions adaptées

COÛT
350€/JOUR
250€/JOUR POUR LES JEUNES INSCRITS

INTERVENANTS
MARC AMARÉ
formateur, architecte, spécialiste du particulier
GÉRARD BETOUS
formateur, ingénieur BEGB conseil

CONCEVOIR UN PERMIS D'AMÉNAGER
Prochaine session à Toulouse 27 & 28 mars et 28 avril 2017

Cette formation intervient suite aux dispositions de la loi CAP indiquant que « la demande de permis d'aménager concernant un lotissement ne peut être instruite que si la personne qui désire entreprendre des travaux a fait appel aux compétences nécessaires pour établir un projet architectural paysager et environnemental, dont celle d'un architecte ». Cette nouvelle disposition légale ouvre un nouveau domaine au champ d'intervention de l'architecte, et permettra de redonner une qualité architecturale et paysagère aux zones de lotissement. Ainsi s'ouvrirait pour l'architecte un marché représentant environ 4000 emploi ETP/an. La commission mixte paritaire a acté le recours obligatoire de l'architecte sur le permis d'aménager le 15 juin 2016. La profession a donc souhaité promouvoir cette mission. Pour cela, le CFAA Aquitaine et Îlot Formation se sont entourés d'intervenants de qualité, architectes paysagistes urbanistes, juristes du SNAL, opérateurs privés et publics, afin de concevoir une formation complète de 3 jours et ainsi préparer in fine les architectes à se saisir de cette mission du permis d'aménager, génératrice de missions complémentaires.

PUBLIC CIBLE

Architectes amenés à concevoir un permis d'aménager

CONTENU

La première journée aura pour objectif d'identifier le contexte règlementaire du permis d'aménager, de repérer les principes fondamentaux qui régissent un PAPE et d'identifier les étapes de montage d'une opération, les différents niveaux de missions et de repérer les acteurs. Une approche magistrale permettra de poser les principes fondamentaux et des exemples concrets seront déroulés.

La deuxième journée aura pour objectif d'évaluer la faisabilité et le montage opérationnel, avec une approche sur l'équilibre d'un programme en mettant en perspective l'intervention d'un opérateur privé et d'un opérateur public. La modalité pédagogique de cette journée sera axée sur l'expérientiel, l'exploitation et l'analyse d'un exemple et une étude de cas favorisant l'aspect opérationnel de cette formation.

Enfin **la troisième journée** sera organisée un à deux mois après les 2 jours consécutifs. L'objectif de cette 3e journée est double. D'une part, présenter aux participants des opérations d'aménagement remarquables au niveau local en intégrant les spécificités territoriales. Et d'autre part, permettre un retour sur expérience post-formation afin d'analyser le delta des apports de la formation avec l'expérience terrain.

Un module e-learning de 30 min sur le processus méthodologique de projet pour concevoir un permis d'aménager, mêlant éléments théoriques et Quiz sera fourni aux participants. Il leur permettra de reprendra les points essentiels à retenir à l'issue de la formation.

COÛT **900€ les 3 jours de formation**
PRISE EN CHARGE A 100% par le FIF PL
CONTACT **ilot-formation@orange.fr**

ACTUALITÉS DU CIFCA PROJETS ARCHITECTURAUX ET URBAINS FACE AUX ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION URBAINE

Les grands principes de l'urbanisme actuel ont été en partie recomposés (loi ALUR du 24 mars 2014). Par ailleurs, la réglementation en matière d'urbanisme est toujours en évolution permanente (réforme du PLU- décret du 28 décembre 2015). Moins récemment mais tout aussi importante, la loi Grenelle II applicable en janvier 2011 avait fait évoluer les documents de planification, SCOT et PLU(i). Les architectes et urbanistes travaillent au quotidien avec ces documents de cadrage et participent parfois à leur élaboration. Pour autant, leur connaissance reste souvent partielle sur les évolutions précises des objectifs et des règles alors que la compréhension du contexte législatif et des attendus politiques est importante pour la mise en application dans les projets urbains et architecturaux. Cette formation poursuit deux objectifs principaux :

- **Resituer les règlementations urbaines actuelles dans l'évolution de l'urbanisme et en préciser les éléments nouveaux.**
- **Comprendre les implications dans la conception, la rédaction et la gestion dans les projets architecturaux et urbains.**

Le principe est un vis-à-vis entre l'enseignement d'un savoir expert sur la réglementation et la présentation de projets concrets exposant les enjeux de programmation et de conception. Chaque séquence sera organisée en 2 temps avec la présence des différents spécialistes qui pourront intervenir pour illustrer et/ou débattre de certains points dans les présentations faites et les questions posées par les participants.

INTERVENANTS
SANDRINE BOUYSSOU, Avocat associée Cabinet Bouyssou, Spécialiste en Droit public et Droit de l'Urbanisme
YVAN CASTERA, Architecte urbaniste, Directeur du pôle Planification et Aménagement urbain, AUA/Toulouse
NICOLAT POIROT, Urbaniste, Chargé d'études Urbanisme réglementaire et planification, AUA/Toulouse

COÛT **MODULE DE 2 JOURS** 700 €

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
ANNIE MONTOVANY
05 62 11 50 63
annie.montovany@toulouse.archi.fr

Villa Hedonia

ZAC Vidailhan, Balma (31)

ADRESSE **ZAC VIDAILHAN, BALMA**

PROGRAMME **55 LOGEMENTS RÉPARTIS EN : DEUX IMMEUBLES DE LOGEMENTS COLLECTIFS (19+20), UN BÂTIMENT REGROUPANT 6 LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES 10 MAISONS MITOYENNES**

MAÎTRE D'OUVRAGE **PRAGMA / SOGEPROM**

ARCHITECTES **PRAX ARCHITECTES, MANDATAIRE PIERRE-EDOUARD VERRET, ARCHITECTE ASSOCIÉ**

PAYSAGISTE **QUINCONCES**

BET **J. ROBERT INGÉNIERIE, BET STRUCTURES, OCCINERGY, BET FLUIDES + ELEC + THERMIQUE**

MAÎTRE D'ŒUVRE D'EXÉCUTION **SCIB**

DATE DE CONCEPTION **MARS 2016**

DATE DE RÉCEPTION DU CHANTIER **L'OPÉRATION S'EST FAITE EN DEUX PHASES : LA PARTIE SUD LIVRÉE EN JUIN 2015, LA PARTIE NORD + JARDIN COMMUN LIVRÉE EN JUILLET 2016.**

MONTANT DES TRAVAUX **4 000 000 € HT**

SURFACE SHON **4 183 M²**

Chaque projet est une opportunité de trouver très concrètement la juste présence d'une construction dans un site. Dans notre recherche de cette échelle humaine sur l'îlot A6C, nous sommes partis de l'idée que l'homme a un besoin conséquent d'être préservé de la ville et de son agressive agitation. C'est ainsi que le projet est parti sur l'idée d'une « clairière urbaine », un lieu où l'on puisse s'épanouir sereinement au cœur de la quiétude d'une prairie entourée de buttes plantée et de chemins en creux et dont la limite est faite d'une haie dense de végétaux grimpants. Tous les grands logements sont traversant Nord-Sud et ont de grandes terrasses sur les deux côtés. Les bâtiments reprennent un principe constructif simple : sur un soubassement de béton texturé brut s'élèvent des murs enduits blancs percés de larges loggias habillées de bois. Les architectes auraient souhaité mener une mission complète, pour assurer jusqu'au bout la maîtrise du projet.

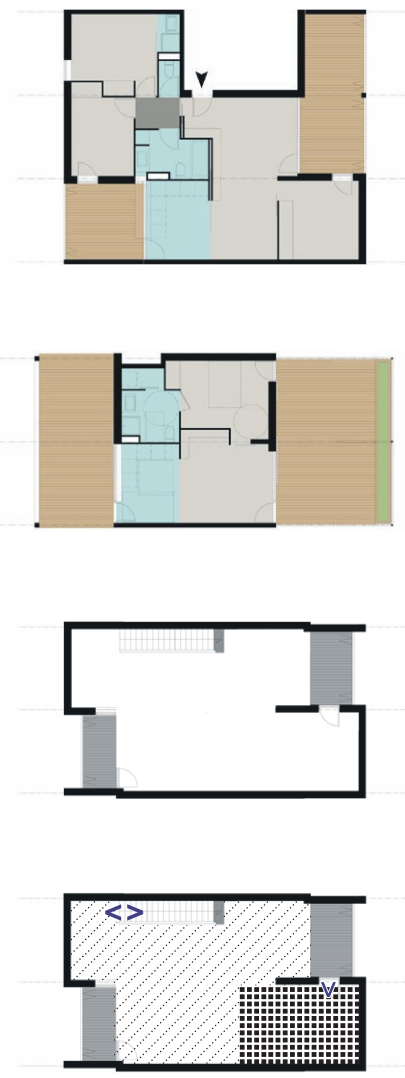

Adaptation possible de la maison aux évolutions de la famille : une chambre rendue indépendante pour une personne (âgée ou étudiante), deux entrées individualisables, une chambre supplémentaire possible (famille recomposée).

En 2017 **devenez adhérents !**

BULLETIN D'ADHÉSION 2017

+ ABONNEMENT À PLAN LIBRE POUR 1 AN / 10 NUMÉROS
PROFESSIONNELS 50 € **/ ÉTUDIANTS** 5 €

Être adhérent à la Maison de l'Architecture permet de devenir un membre actif (prendre part aux décisions, aux assemblées générales annuelles...) d'être abonné au journal et de soutenir le programme et les actions de l'association (Expositions, Plan Libre, Prix Architecture...). Un ouvrage au choix parmi ceux déjà publiés est offert sur simple demande.

BULLETIN D'ABONNEMENT À PLAN LIBRE

POUR 1 AN / 10 NUMÉROS
PROFESSIONNELS 20 € **/ ÉTUDIANTS** 5 €

Le bulletin d'adhésion ou d'abonnement complété,
est à renvoyer accompagné du règlement à :
Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
e-mail : contact@maisonarchitecture-mp.org

NOM

PRÉNOM

PROFESSION

SOCIÉTÉ

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

Être adhérent à la Maison de l'Architecture permet de soutenir le programme d'actions de l'association, de participer aux appels à candidature et d'être abonné à la revue Plan Libre qui vous informe de l'actualité architecturale de la région.

En 2017, vous pourrez continuer à plonger dans de nouveaux univers lors des expositions proposées, à venir échanger pendant les entrevues, à découvrir les expériences de jeunes agences d'architecture lors des cycles de conférences, à partir en balade, un guide d'architecture à la main, à la découverte d'un territoire, à entrer dans les agences d'architecture, à découvrir les projets récompensés lors de la nouvelle édition du Prix Architecture, ...

L'équipe de la Maison de l'Architecture sollicite votre soutien qui participe à pérenniser et développer les actions qu'elle mène en faveur de la promotion de la création architecturale.

Nous comptons sur votre précieux soutien !

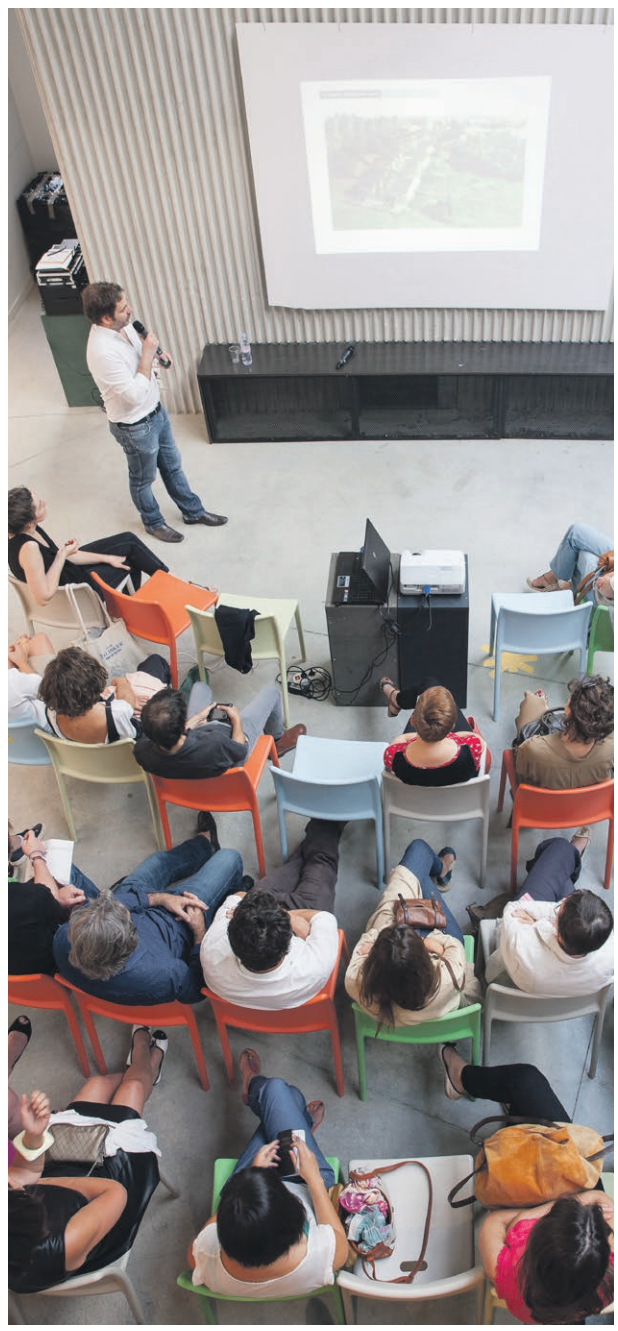

© Antoine Séguin